

Les Artisans Vignerons de Bourgogne du Sud

Domaine Du Vieux St Sorlin

71960 LA ROCHE VINEUSE

www.artisans-vignerons-bourgogne-sud.com

le 26 Janvier 2013

Manifeste pour la lutte contre la Flavescence dorée

« Les Artisans Vignerons de Bourgogne du Sud » est une association créée en Janvier 2004 par un petit groupe de viticulteurs passionnés par leur travail. Elle compte aujourd'hui 23 domaines. Elle a pour but la promotion, le développement des vins du Mâconnais de qualité ainsi qu'une approche technique respectueuse des terroirs, valorisant une agriculture humaine et artisanale.

Nous cultivons la diversité par :

- ✓ nos situations géographiques, réparties sur l'ensemble du territoire du Mâconnais ;
- ✓ nos pratiques culturelles (conventionnel, biologique, biodynamique...).

Nous avons reçu par courrier l'arrêté préfectoral (Préfecture de Saône et Loire) organisant la lutte contre la flavescence dorée de la vigne, mise en place après avis de la commission départementale, sur proposition de la FREDON, du SRAL ainsi que la Chambre d'Agriculture de Saône & Loire. Nous ne contestons pas l'arrêté et sa mise en place (arrachage des pieds contaminés, passage des jeunes plants à l'eau chaude, veille sanitaire) car nous avons bien conscience de la gravité du problème mais nous souhaitons alerter les professionnels et la population sur deux points concernant l'utilisation d'insecticides :

- ✓ les produits cités dans le message réglementaire du SRAL, bien qu'homologués, sont classés comme toxiques ou très toxiques pour l'environnement et pour la santé publique (produits organophosphorés ou à base de pyrèthre = neurotoxiques à large spectre) ;
- ✓ des essais encadrés, avec d'autres familles de produits moins toxiques, ont démontré une efficacité tout aussi intéressante, en totale adéquation avec le Plan Ecophyto 2018 (objectif de réduction de 50 % des pesticides d'ici 2018, mobilisation de la recherche pour substituer les molécules classées dangereuses par des produits moins nocifs).

De nombreux échanges avec des collègues viticulteurs, originaires de régions viticoles déjà concernées par la flavescence dorée, depuis plusieurs années, nous confortent dans l'idée de proposer d'autres solutions techniques.

Nous demandons de déroger à l'arrêté, pour la mise en place d'un protocole de traitement expérimental, encadré par les services techniques du SEDARB, de l'ITAB, et du SRAL, sur une partie des 23 domaines de notre association.

Le Président, Jean-Marie Chaland
et ses membres

Domaine Daniel et Martine Barraud - Vergisson
Domaine de Chervin, Bruno Goyard - Burgy
Domaine Arnaud Combier - Prissé
Domaine Dominique Cornin - Chaintré
Domaine Guillot-Broux - Cruzille
Denis Jeandeau - Fuissé
Chateau de Lavernette, Xavier De Boissieu - Leynes
Nicolas Maillet - Verzé
Merlin -La Roche Vineuse
Domaine Pascal Pauget - Tournus
SCEA de Quintaine, Pierrette et Marc Guillemot - Clessé
Chateau des Rontets, Claire et Fabio Gazeau-Montrasi - Fuissé

Jacques et Nathalie Saumaize - Vergisson
Domaine Saumaize-Michelin - Vergisson
Domaine Sainte Barbe, Jean-Marie Chaland - Viré
La Soufrandière, Bret Brothers - Vinzelles
Les Vins Jean et Gautier Thevenet Quintaine - Clessé
Céline et Laurent Tripoz - Loché
Domaine des Vignes du Maynes, Alain et Julien Guillot - Cruzille
Domaine Valette - Chaintré
Domaine des Heritiers du Comte Lafon - Milly-Lamartine
Pierre Vessigaud - Solutré-Pouilly
Domaine Chagnoleau-Pierreclos